



14ème législature

Question N° : 11811	De M. Alain Tourret (Radical, républicain, démocrate et progressiste - Calvados)	Question écrite
Ministère interrogé > Redressement productif		Ministère attributaire > Économie
Rubrique >entreprises	Tête d'analyse >délocalisations	Analyse > réglementation.
Question publiée au JO le : 27/11/2012 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 11/06/2013 Date de renouvellement : 26/11/2013 Date de renouvellement : 18/11/2014 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Alain Tourret appelle l'attention de M. le ministre du redressement productif sur la nécessité d'adapter notre législation pour faire face aux menaces de désindustrialisation que connaissent de nombreuses régions françaises suite à des annonces de délocalisation. Il est en effet rare qu'un groupe délocalisant une unité de production soit enclin à céder la structure qu'il quitte, compliquant ainsi une éventuelle reprise économique. Une loi visant à permettre à la justice de contraindre une société fermant un site à le céder si un repreneur se manifeste est actuellement envisagée par de nombreux députés. Il le remercie de lui indiquer sa position sur une telle loi, et si il y est favorable, dans quel délai elle pourrait être présentée par le Gouvernement.